

Un haut fait

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **15 (1906)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-522106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mettre fin. En présence de pareils abus, on est autorisé à accuser la Direction de la Compagnie de manque de bonne volonté ou de grave négligence, ou bien d'une ignorance complète en matière de réclame.

Nous voulons admettre jusqu'à nouvel ordre, que les sommités de la Compagnie, qui sont en même temps membres des Chambres fédérales, n'avaient aucune connaissance des irrégularités et des agissements peu corrects de leurs subordonnés, et que ce n'est que par nos articles qu'ils ont été renseignés.

Ainsi qu'on font foi les nombreux communiqués que nous avons reçus, le nombre de personnes qui se trouvent lésées par les agissements de la Compagnie suisse des wagons-restaurants, augmente de plus en plus. Les soins destinés fournisseurs des wagons-restaurants dont quelques-uns paient jusqu'à 6000 francs de réclame par an, commencent aussi à s'énober. Ces sociétés croient que la Compagnie était une société vraiment suisse, ayant le monopole des wagons-restaurants pour toute la Suisse; mais dans le nombre il y en a bien quelques-uns qui ont fourni à la Compagnie plus d'argent que de marchandises. Que voulez-vous? Le beau titre: *Fournisseurs des wagons-restaurants suisses* était si séduisant.

Pour aujourd'hui, nous nous bornons à ces quelques remarques; les occasions ne nous manqueront pas pour revenir sur ce sujet.

O. A.

Un haut fait.

Nous lisons sous ce titre dans la *Wochen-schrift*, organe de l'Association internationale des hôteliers, ce qui suit:

Lorsqu'à la suite du nouveau tarif des douanes allemandes la cherté se fit sentir et qu'il y eut partout hausse sur hausse, lorsque, pour combler la mesure, la pénurie de viande vint encore aggraver la situation et menaça de ruiner infailliblement non seulement l'hôtellerie, mais encore toute l'industrie des restaurants et autres établissements publics, le Président de l'Association internationale des Hôteliers, toujours vigilant, convoqua une assemblée extraordinaire à Brunswick, afin de rechercher les moyens de parer au danger. On y entendit les propositions du rapporteur exposant la nécessité et les moyens de rendre de nouveau l'industrie hôtelière rémunératrice et de lui faire gagner de l'argent, ce qui est le but de toute industrie, comme l'avait déclaré si justement, peu auparavant, un grand industriel, le Président du Syndicat des Charbons. On applaudit à son exposé, mais on en resta là, la discussion n'eût pas le résultat positif qu'on avait espéré. On pouvait donc craindre de voir nos confrères, dans leur manque d'union, donner de nouveau le triste spectacle de laisser faire et de laisser aller. Car, si l'on ne profitait pas maintenant de l'occasion propice pour rétablir une juste proportion entre les prix d'hôtel et les prix de revient augmentés, il serait trop tard pour bien longtemps. Par bonheur il en fut autrement; et on remua déjà dans quelques endroits. C'est ainsi que dans l'ouest de l'Allemagne, une convention a été conclue entre les hôtels de premier ordre d'un endroit, et c'est là un haut fait qui mérite d'être inscrit en lettres d'or dans la chronique de l'industrie hôtelière. Nos collègues nous ont permis de publier ce document remarquable dans la Revue hebdomadaire, en omettant le nom de l'endroit et des hôtels en question.

Voici la teneur de cette convention:

Convention réciproque pour l'exercice 1906.

I. Les soussignés s'engagent réciproquement à observer, à partir du 1^{er} janvier 1906 et provisoirement pour la durée d'un an, les conventions suivantes:

A. En ce qui concerne les vins de l'hôtel et au restaurant.

1. Pour tous les vins, excepté les vins mousseux, 2 demi-bouteilles contiennent en détail 50 pfennigs de plus qu'une bouteille entière.

2. Pour les vins mousseux allemands et français, 3 demi-bouteilles contiennent un marc de plus qu'une bouteille entière.

3. En détail, le vin allemand meilleur marché est coté deux marcs cinquante, le vin français le meilleur marché trois marcs, sur la carte des vins.

4. Pour les vins mousseux allemands, les prix de vente au détail sont fixés au minimum suivant:

Burgelf: carte verte	M. 7,50
Extra cuvée extra dry	8,50
Cuvée du jubilé	10,00
Eckel: Silbery	8,00
Grand Verzenay sec	9,00
Foiet: sec	7,50
Cabinet demi-doux	8,00
Fromm: Demi-sec	8,00
Sec	8,00
Haven: Red Star extra dry	8,50
Henkell: sec	7,50
Cuvée spéciale	9,00
Hoehl: Kaiserlube sec	8,00
Kupferberg: carte dorée	7,50
Premier choix très sec	9,00
C. Lauteren fils: Sparkling Moselle	8,00
Mathus Müller: Champagne s. o.	8,00
Rheinberg & Cie: carte dorée M. 7,50, sec	8,00
C. H. Schulz: Adlersec	8,00
Söhnlein: Carte blanche	8,00
Rheingold sec	9,00
Hausmarke	7,00
Kroté sec	8,00

5. Aucun vin mousseux allemand ne doit être vendu au détail sous fixés au minimum suivant:

Arya: Extra quality goût américain	M. 16,00
Brut	20,00
Viv. Clicquot: Sec, goût américain	17,00
Rh. England	18,00
1888 Rh. England	22,00
1888 Dry England	18,00
1888 Brut	18,00
Deutz & Geldermann: 1895 Grand vin sec	16,00

Giesler: Demi-sec	M. 15,00
1895 Extra superior dry	17,00
George Goulet: Sec	16,00
Extra quality dry	17,00
Brut	17,00
Charles Heidsieck: Imperial sec	15,00
Imperial extra dry, goût américain	16,00
Heidsieck & Cie: Monopoli	15,00
Monopoli sec	16,00
Monopoli extra sec	16,00
Iroy & Cie: Goût américain	17,00
Carte d'or brut	18,00
Moët & Chandon: White Star sec	16,00
1863 Champagne extra sec	22,00
1884 Dry Imperial	34,00
Crémant d'Alay Rosé	16,00
G. H. Mumm & Cie: Carte blanche	15,00
Extra dry, goût américain	16,00
Cardon rouge	30,00
Extra dry Magnum	35,00
Perrier & Jouté: Extra quality dry	16,00
Extra quality brut	18,00
Pieper-Heidsieck: Sec	15,00
Sec américain	16,00
1892 brut extra	17,00
Pommery & Greno: Carte blanche sec	15,00
Amer flag sec	16,00
Extra sec	16,00
1863 nature	16,00
1893 nature	18,00
1880 extra brut	45,00
Louis Roederer: Carte blanche	16,00
Grand vin sec	16,00
St. Marcouss: Dry Imperial	15,00
Wach 909 Royal Charter sec	15,00
Ruinart: Goût américain	15,00

6. Pour les vins du sud, le prix minimum par verre est fixé comme suit:

Nouvelle Chartreuse jaune M. 1.—, verte	M. 1,25
Bénédictine	1,00
Grand Marlier cordon rouge	1,25
Martell X X X.	1,25
V. S. O. P.	1,50
Hennessy X S O.	1,75
X X X.	1,35

7. Pour les vins du nord, le prix minimum par verre est de M. 1.—

8. Pour les eaux minérales, les prix de vente sont fixés au minimum comme suit:

Apollinaris, la bouteille M. 1,25, la demi-bouteille	M. 75
Biliner Sauerbrunn, la bouteille M. 1,50;	Evian M. 2,50; Fächinger la bout. M. 1,50; Giessehlbriller la bout. M. 1,50, la demi-bout. M. 50;
Kaiser Friedrich la bout. M. 1.—, la demi-bout. —50;	Kronthalbriller la bout. M. 1.—, la demi-bout. M. —50;
Nassau-Selters la bout. M. 1,25, la demi-bout. —75;	Salzbrunn Gr. Karben la bout. M. 1.—, la demi-bout. M. —50; St. Galmier Source Badoit la bout.
M. 2.—	Vichy Célestins ou Grande Grille la bouteille M. 2.—
Eau de selz la bout. M. —50, Siphon	50

9. Pour les bières en bouteilles, les prix suivants sont convenus:

Bière de table exportation	M. 1,25 la bouteille
Bière de Munich	1,50
Bière de Pilsen	2,50 la carafe
Pale ale	1,50 la demi-carafe
Stout	2,00 la bouteille
Bière de Munich	1,25 la demi-bout.

B. En ce qui concerne le table à l'hôtel et au restaurant.

1. Le prix du premier déjeuner complet est fixé à 1 marc par personne. Pour le déjeuner servi dans l'appartement on comptera, suivant ce qu'il sera possible, 1,75 à 2.— marcs. Le prix d'un œuf à la coque est fixé à 30 pf.

2. Le prix du lunch est fixé à 4 marcs au minimum et ne doit se composer que de quatre plats au plus, et de fromage ou de fruits. Servi dans l'appartement, le prix est de 7 marcs pour une personne, de 6 marcs par tête pour plusieurs personnes.

3. Le prix du dîner de midi, à part, est de 5 marcs, et il se compose alors de cinq plats, de fromage et fruits, ou de 6 marcs et il se compose alors de six plats, de fromage et de fruits. Le dîner complet coté, servi dans les étages, 10 marcs pour une personne, 8 marcs par tête pour deux personnes et plus.

4. Le prix du souper ou dîner du soir est au minimum de 6 marcs et se compose de six plats au plus et de fromage ou de fruits. Le même dîner du soir augmenté d'une entrée coté 8 marcs au minimum.

5. Le prix du souper est fixé à 4 marcs 50 et ne comprendra que quatre plats et le fromage au plus. Le souper ne sera pas servi dans les étages à moins de 6 marcs.

6. Pour les lunches et soupers, on ne devra servir qu'une salade ou une compôte pour les prix fixés.

7. Pour les repas d'un domestique, servi dans la suite, on comptera, on donnera 5 marcs par jour y compris la boisson. La pension d'un domestique, y compris la chambre, ne cotera pas moins de 8 marcs par jour.

8. Carte du jour.

a) Hors-d'œuvre. Le prix de vente de 50 grammes de caviar est fixé à 4 marcs 50, pour une douzaine d'huîtres maximum à 4 marcs, pour une demi-douzaine de ces huîtres à 2 marcs 50. Les hors-d'œuvre ordinaires cotent 1 marc 50 par tête.

b) Potages: Une tasse de consommé coté 75 pf. Les autres potages ne doivent pas figurer sur la carte du jour à moins de 1 marc.

c) Oeufs: Les plats d'œufs ne doivent pas figurer à moins de 1 marc 50 sur la carte du jour.

d) Poissons: truites (quatre à la livre) la pièce 3 marcs; turbot (300 gr. garni) à partir de 3 marcs 50; saumon (250 à 300 gr.) à partir de 4 marcs; sole non garnie (300 grammes) minimum 3 marcs; sole Marguery 4 marcs 50. Les autres poissons minimum de prix 2 marcs 50.

e) Viandes froides (environ 100 gr.) 2 marcs 50, avec de la volaille 3 marcs 50.

f) Entrecôte (environ 250 gr. avant la cuisson) minimum 2 marcs 50, sans pommes de terre. Bifteck, filet nature (250 gr.) avant la cuisson 3 marcs. Un morceau de tournedos nautique (125 gr. avant la cuisson) minimum 2 marcs 50. Tournedos Rossini 4 marcs. Chateaubriand (une livre avant la cuisson) nature 7 marcs. Deux côte de mouton (100 gr.) avant la cuisson 4 marcs. Côté de veau (250 gr.) nature 2 marcs 50. Deux escalopes de veau (ensemble 180 gr.) nature 2 marcs 50. Ris de veau nature minimum 3 marcs 50.

g) Plat de grain, à partir de 4 marcs; poulaude, à partir de 12 marcs; caneton nautique 8 marcs; caneton rouennais, 16 marcs; faisans 8 marcs, perdreau 3 marcs 50.

h) Légumes: minimum 1 marc 50. Asperges conservées 3 marcs, pommes nature 50 pf., légumes sautés ou frits 75 pf., pommes soufflées ou purée 1 marc 50.

i) Compotes: Reines-Claupe, mirabelles, prunes, marmelade de pommes, 1 marc, ananas, cerises, poires, compote de framboises, 2 marcs 50,abricots, pêche, 2 marcs, compote américaine 2 marcs 50.

jk) Salades: minimum 75 pf. la portion.

l) Gelées: avec de la pâtisserie 1 marc 50. Omelette en surprise pour deux personnes 5 marcs, pâtisserie 1 marc 50.

m) Fraîgates: avec beurre, par personne 1 marc. On imprimera au-dessous des menus: les repas sans boissons contiennent 1 marc de plus par tête.

10. Le lemonsquash servi pendant les repas coté 1 marc 25.

11. Café: demi-tasse 50 pf., café double 75 pf. Les plats à la carte servis dans l'appartement subissent un supplément de 20% sur les prix de la carte du jour.

12. Les prix permis à chacun des intéressés de faire des prix exceptionnels pour les habitués ou à la suite d'arrangements.

C. En ce qui concerne la publicité.

Les soussignés s'entendent pour chaque cas en particulier. M. X. se charge jusqu'à nouvel ordre d'accepter les offres se rapportant à la publicité, ces offres devront être faites par écrit. M. X. soumettra ces offres à la discussion une fois par mois dans les séances régulières. Aucun des intéressés ne conclura de contrat pour des insertions nouvelles sans l'assentiment préalable de ses collègues, sous peine d'une amende conventionnelle s'élevant pour chaque cas, à 1000 marcs qui devront être affectés à la réclame en commun.

E. En ce qui concerne les bains.

Les bains pris par les voyageurs qui n'ont pas loué de cabinet de bain particulier contiennent:

bain complet	M. 2.—
bain de siège	1.—
bain de pied	—75
douche	1,50

Pour un séjour prolongé, il est permis d'accorder des réductions en proportion.

Pour les bals et fêtes, une deuxième convention a été conclue entre les mêmes hôteliers; en voici la teneur:

II.

Les soussignés s'engagent réciproquement à maintenir, à partir d'aujourd'hui, la convention suivante en ce qui concerne les prix des banquettes, bals, soirées, noces et autres fêtes, pour le courant de cet exercice:

1. Bals. Le prix minimum pour un bal y compris la boisson et le service indiqué ci-dessous, ne devra pas être de moins de 16 marcs par personne pour un nombre d'invités jusqu'à 100 personnes. Pour 100 personnes ou plus on pourra réduire ce prix à 16 marcs.

Le menu comprendra au plus trois plats, ainsi qu'un plat d'œufs, du fromage et du fruit. Le même menu aura valeur de caviar ou un hors-d'œuvre choisi coté 2 marcs en plus par tête.

Ce prix comprend: le souper, les vins, c'est-à-dire un vin blanc de 2 marcs 50 à 3 marcs la bouteille, prix de la carte, ainsi qu'un Champagne allemand en outre de l'eau minérale, du café et des liqueurs, un buffet dans la salle de bal avec de la bière Pilsen et autres rafraichissements, de l'eau minérale et autres boissons semblables, les salles de fête, le chauffage et l'éclairage, la musique.

Les décorations des tables et les plantes décoratives, les cigares et les cigarettes ne sont pas comprises.

Chacun des contractants est autorisé à accorder une réduction de 10% aux personnes qui occupent dans la soirée une situation représentative (officiers, fonctionnaires), et qui ont l'intention de donner un bal de ce genre à l'hôtel.

2. Noces. Pour les noces, le couvert, boisson non-comprise, ne doit pas être donné pour moins de 8 marcs par personne. Le menu est établi sur la base du dîner du jour augmenté d'une entrée.

Les menus de noces, tout compris, ne doivent pas être donnés, pour une société au-dessous de 50 personnes, à moins de 25 marcs, pour une société de 50 à 90 personnes, à moins de 32 marcs 50, et pour un plus grand nombre de personnes, à moins de 20 marcs, y compris le champagne allemand et le service désigné ci-dessous. Le menu, pour ces prix ne comprendra pas plus que les plats suivants:

Un hors-d'œuvre, un potage, un poisson, un plat de résistance, une entrée, une volaille avec de la salade et de la compote, un plat d'œuf, du fromage et du beurre, du fruit et dessert.

Dans le cas où on prendrait au lieu d'un hors-d'œuvre, du caviar ou des huîtres, il y aurait une augmentation de 1 marc 50 par tête.

Dans les prix ci-dessus, boisson comprise, sont compris les vins suivants: un verre de vin mousseux allemand, un verre de Xérès ou de Porto, un vin blanc de table de 2 marcs 50 à 3 marcs la bouteille, un vin rouge de table à 3 marcs la bouteille, un bon vin blanc, un bon vin de Rhin ou de Bordeaux, un champagne allemand, le café et les liqueurs.

Les accessoires pour les diners de nocce seront les mêmes que pour les bals. Pour le champagne français au lieu du vin mousseux allemand, il y a une augmentation de prix de 5 marcs par tête. Pour les enfants au-dessous de dix ans, on comptera les deux tiers du prix du couvert.

Le menu définitif des convives est indiqué la veille du dîner, et ce nombre sera compté dans tous les cas.

Il sera permis d'accorder une réduction sur les boissons non consommées en cas d'absence d'invités, mais elle ne coté cependant pas atteindre plus de 50%.

On ne donnera pas de menus ni de prix estimatifs par écrit, sans que les salles aient été retenues fermes.

En cas de preuve que cette convention n'aurait pas été observée, le délinquant aurait à payer pour chaque cas une amende conventionnelle de 2000 marcs, qui seraient affectés à la réclame commune.

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Nous avons déjà fait remarquer au début de cet article la grande importance d'une union si digne de servir d'exemple, d'un travail aussi excellent: il faut que l'industrie hôtelière sache atteindre la situation commerciale qu'elle devrait et doit occuper suivant le Code civil, si elle ne veut pas tomber au niveau du gargotier: ne pas progresser, c'est reculer. Ce serait diminuer l'impression produite que de vouloir ajouter encore quelque chose. Disons seulement encore qu'on se prépare à suivre ce bon exemple dans un autre endroit où il existe déjà, depuis plus d'une génération, quelque chose de comparable, quoique d'une façon très simple. La devise de toute l'industrie hôtelière devrait être: «Allez et faites la même chose».

Sils. Sils Maria und Baselgia wird Winterkurs werden. Das Hotel Margua und andere Etablissements werden für den Winterbetrieb eingerichtet.

Locarno. Die Pension Villa Murato des Herrn Simona ist pachweise an Herrn C. O. Conradin, dem Besitzer der Pension Conradin in Valpurga, übergegangen. Antritt des Anwarts der Villa.

Thun. Im Hotel Bellevue wurde in sämtlichen Lokalitäten und Schlafzimmern die Zentralheizung erstellt und verschiedene grössere Renovationen und Verbesserungen ausgeführt.

Wessen. Das Kur-Etablissement des Herrn A. Ziltener zum Schwert ist durch Ankauf der Villa Seewarte samt Anlagen und Liegenschaft im Fly vergrössert worden.

St. Moritz. Das Hotel Rosatsch, Besitzer Herr J. A. Bolt, ist an eine englische Aktiengesellschaft verkauft worden. Diese hat das Haus neben anstehende Haus Tognoni angekauft. An dessen Stelle wird ein neues Hotel Savoy I. Ranges erstehen, mit erstklassigem Café-Restaurant und etwa 70 Betten. Ein heizbarer unterirdischer Gang wird es mit dem Hotel Rosatsch verbinden, welche letzteres Etablissement gänzlich als spezifisch englisches Klubhaus soll umgestaltet werden.

Fremdenbücher in Köln. Es wurde schon oft beanstandet, dass die Fremdenbücher, die die Hotels führen müssen, eine veraltete Einrichtung zeigen, besonders auch, weil die überholten Gäste ihre Reiseziel angeben sollte, wodurch die Kaufleute unter Umständen ihre Konkurrenten aufmerksam machen. Der Regierungspräsident von Köln hat nunmehr durch Polizeiverordnung das Fremdenbuchwesen anders geordnet. Danach brauchen die Mitteilungen über das Woher und Wohin nicht mehr gemacht zu werden.

Kairo. In dem nahe bei Kairo liegenden Wüsten-Ländchen Abbasia hat eine Terringesellschaft mit dem Namen The Cairo Electric Railways and Heliopol-Costas Company Limited ein grosses Grundstück von der Regierung zu billigen Preisen erworben und beabsichtigt dasselbe eine Reihe von Villenanlagen zu schaffen, deren jede aus ungefähr 100 Villen zu einem Mietspreise von 75-250 Fr. pro Monat bestehen soll. In der ersten Villen-Anlage wird auch ein Hotel mit 200 Zimmern gebaut. Eine Tramwaylinie wird aus dem Mittelpunkt Kairo nach Abbasia führen.

Jura-Verein. Die Generalversammlung des Juraverens genehmigte den Jahresbericht und die R. chung, die mit einem Kassabestand von 2972 Fr. schliesst. Der Juraveren wird sich an der internationalen Ausstellung in Mailand beteiligen. Hierfür bewilligte die Versammlung einen Kredit von 1000 Fr. An verschiedenen Vereinen des Juraverens wurden Subventionen bewilligt und Olden als Vorort bezeichnet, als Rechnungssektion Aarburg. Der Vorstand ward auf eine neue Amtsdauer von 3 Jahren bestätigt. Ferner beschloss der Sekreariat eine Besoldung von 300 Fr. zu veranlassen.

Berichtigung. Wir erhalten von kundiger Seite folgende Zuschrift: „Ihre letzte Nummer enthält eine Notiz vom Grand Hotel de l'Europe in St. Petersburg, darin heisst es u. a. die Gesellschaft des Grand Hotel de l'Europe in Petersburg hat Sils-Maria ein Hotel, dessen Leitung Herrn Josef Wollinger übertragen sei. Dieser Passus ist nicht richtig. Die Gesellschaft des Grand Hotel de l'Europe St. Petersburg baut in Sils-Maria nicht, wohl aber hat Herr Direktor Josef Wollinger gemeinschaftlich mit seinem Schwiegervater, Herrn J. Giger, (Zurzeit Direktor das Hotel Du Lac in St. Moritz-Bad und Mitigentümer des Hotel Bristol in Ragaz) und Konsortien das Hotel Waldhaus in Sils-Maria. Wollen Sie daher in Ihrer nächsten Ausgabe die Notiz der „Deutschen Petersburger Zeitung“ entnommen war.“

Neuer Bahnhof in Mailand. Bei Anlass der Eröffnung der internationalen Ausstellung wird der Grundstein zum grossen neuen Bahnhof in Mailand gelegt werden. Das Projekt berechnet für den Personen- und Eilgutbahnhof allein 32 Millionen Lire. Weitere 20 Millionen sollen die beiden Hauptgüterbahnhöfe kosten. Von den heute bestehenden fünf Bahnhöfen Mailands werden drei, nämlich die Station Centrale (der Hauptbahnhof) und die Güterbahnhöfe an der Porta Garibaldi und an der Porta Sempione abgetragen und durch vier neue ersetzt. Der neue Personenbahnhof wird Kopfstation und kommt etwas nördlich der jetzigen Station Centrale, an der Piazza Andrea Doria zu stehen. Die Gleisanlagen werden; wie dies bei einigen Pariser Bahnhöfen der Fall ist, etwa 8 m über dem Strassenniveau, bezw. auf der Höhe des 1. Stockwerkes angebracht, was die freie Brückung der dort durchgehenden Strassen ermöglicht. Das Erdgeschoss nimmt die Billetschalter und die Räumlichkeiten für das Gepäck auf. Man rechnete aus, dass im Jahre 1920 in diesem Bahnhof täglich 29,000 Personen ankommen und ebensoviel abreisen werden und hat dann diese als Basis genommen. Eine Neuheit der Bau eines Gasthofes (Hotel Terminus) in den Bahnhof hinein.

New-Yorker Hotelleben. In New-York ist zwischen den Besitzern der grossen Hotels und einigen Mitgliedern der feineren Gesellschaftskreise laut „Deutsche Warte“ ein heisser Kampf entbrannt. Zwei der grössten Hotels von New-York hatten bekannt gemacht, dass man in ihren Speiseisälen noch Sonnenuntergang nur im Gesellschaftszug ersehen dürfe. Daraufhin erschienen eine grosse Anzahl von Geschäftsleuten, die sich diese Bevorzugung nicht gefallen liess. Sie wollten, in kurzen Jackets oder grauen Arbeitsanzügen und begeherten Einlass. Die Hoteliers wagten nicht, gegen eine so geschlossene Demonstration vorzugehen und mussten daher auf die strikte Durchführung ihrer Verordnung verzichten. Der Grund, aus dem der New-Yorker gegen den Gesellschaftszug so kräftig protestiert, ist wohl vor allem darin zu suchen, dass man bei grosser Toilette unbedeutend eine Droschke haben muss und dass Droschken in New-York ausserordentlich teuer sind. Man bezahl für eine Fahrt, die in London ca. 2 Fr. kostet, in New-York über 6 Fr. Die Sitte, in feinen Hotels nur im Gesellschaftszug zu erscheinen, die